



République Française - DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
Arrondissement de Colmar

## **MAIRIE DE GRIESBACH AU VAL**

25, Rue Principale 68140 GRIESBACH AU VAL  
Tél. : 03.89.77.36.46 – e-mail : [griesbachauval@wanadoo.fr](mailto:griesbachauval@wanadoo.fr)  
Site internet : <http://www.griesbachauval.com>

<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du 7 février 2023 à 20 h 00</b> <b>SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -MAIRIE DE GRIESBACH-AU-VAL</b></p>
--

**Conseillers municipaux en fonction : 15**

Le Conseil Municipal de Griesbach-au-Val s'est réuni le mardi 7 février 2022, sur convocation du Maire envoyée le 27 janvier 2023.

**Sous la Présidence de :**

M. ROMANO Angelo

**Présents :**

Fernand STEFFAN, Paul LUCAS, Cédric GUILLAUME, Jean-Jacques MOREL, Sophia SIQUOIR, Patricia GRAMPP, Julien WALZER, Antoine BEVILACQUA, Audrey LABEY, Christophe KONRATH, Agnès ESTEVENON, Sandra CHERREY, Bernard GALL, Eric BAEDER (arrivée à 20h40).

**Excusé(s) : /**

**Assistait également :**

Estelle SCHICKEL secrétaire de séance

Monsieur Angelo ROMANO, Maire, accueille l'assemblée, remercie tous les conseillers pour leur présence et ouvre la séance à 20h10. Il indique que Eric BAEDER arrivera en cours de séance suite à des obligations professionnelles. Il remercie l'ensemble des conseillers pour leur assiduité aux réunions du conseil municipal.

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 13 décembre 2022
- 2) Finances – orientations budgétaires
- 3) Groupement de commande assurances
- 4) Rapport des commissions
- 5) Urbanisme
- 6) Divers

<p><b>POINT 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022</b></p>
--

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Eric BAEDER n'étant pas encore arrivé, Monsieur le Maire modifie l'ordre des points à l'ordre du jour et passe au point concernant le groupement de commande des assurances

## **POINT 2 – GROUPEMENT DE COMMANDE ASSURANCES**

Monsieur le Maire indique en séance que le marché d'assurance arrivant à son terme fin 2023, et que la Communauté de Communes a proposé de constituer un nouveau groupement de commandes. Plusieurs communes et structures publiques ont alors manifesté le souhait d'adhérer au nouveau dispositif. Il indique également que le fait d'adhérer à ce groupement de commande permet d'économiser pas loin de 50% sur le tarif des assurances.

Par délibération du 20 décembre dernier, le conseil communautaire a validé le principe du groupement de commande et sa convention constitutive.

Afin de pouvoir élaborer le marché, il est nécessaire que chaque entité souhaitant adhérer au groupement délibère officiellement.

### **Monsieur le Maire soumet au vote la délibération suivante :**

Un groupement de commandes relatif aux assurances avait été constitué pour une durée de 5 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023. Grâce à cette mutualisation, des économies substantielles ont pu être réalisées pour l'ensemble des membres participants, avec en moyenne une réduction de primes de 44% pour les 11 membres. Même si la situation actuelle du marché semble plus difficile, le groupement de commandes reste un moyen d'obtenir un niveau de primes plus raisonnable.

Le marché d'assurance arrivant à son terme fin 2023, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes.

Compte tenu de la spécificité des marchés d'assurance, il sera fait appel à une Assistance à Maîtrise d'ouvrage qui aura en charge d'accompagner la Communauté de Communes dans l'ensemble des démarches.

Le nouveau marché prendra la forme d'un appel d'offre ouvert, alloti comme suit :

- LOT 1 : Assurance responsabilité civile
- LOT 2 : Assurance protection fonctionnelle
- LOT 3 : Assurance protection juridique
- LOT 4 : Assurance flotte automobile
- LOT 5 : Assurance dommages aux biens et risques annexes

Comme précédemment il est proposé que la Communauté de Communes assure le rôle de coordonnateur du groupement et réalise les missions telles que décrites dans le projet de convention joint. Il est précisé que :

- Les fonctions de coordonnateur sont exclusives de toute rémunération.
- Les frais de publicité sont avancés par la Communauté de Communes puis répartis à parts égales entre les membres du groupement. Un titre de recette sera émis auprès des membres du groupement en ce sens.

- Les frais liés à la procédure sont répartis comme suit :

<b>NOM DU MEMBRE</b>	<b>Honoraires AMO € HT</b>	<b>Honoraires AMO € TTC</b>
BREITENBACH	850	1 020
ESCHBACH-AU-VAL	500	600
GRIESBACH-AU-VAL	750	900
HOHROD	500	600
METZERAL	900	1080
MITTLACH	500	600
MULHBACH-SUR-MUNSTER	850	1020
MUNSTER	1000	1200
SOULTZBACH-LES-BAINS	750	900
SOULZEREN	900	1080
WIHR-AU-VAL	900	1080
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	850	1020
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Montagne	850	1020
CC Vallée de Munster	1000	1200

Un titre de recettes sera émis par la CCVM auprès des membres du groupement en ce sens.

- En cas de contentieux lié à la passation du marché, le coordonnateur se fera uniquement rembourser les éventuels frais d'avocats non pris en charge par l'assurance protection juridique et cela au prorata du montant du marché de chaque membre.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 5 du projet de convention, il convient de désigner un représentant de la commission d'appel d'offre (CAO) ayant voix délibérative afin de siéger au sein de la commission d'appel d'offre (CAO) du groupement de commandes.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de convention portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour les contrats d'assurances et à désigner Monsieur Christophe KONRATH, membre de la CAO ayant voix délibérative, afin de siéger au sein de la CAO du groupement de commandes.

Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable concernant l'adhésion à ce futur groupement de commandes et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et accomplir tout acte nécessaire à cette souscription.

### **POINT 3 -°RAPPORT DES COMMISSIONS**

Monsieur le Maire fait en séance un retour concernant les commissions qui se sont déroulées avant le conseil municipal.

### **3.1 Commissions 2 et 3 réunies – Mardi le 31 janvier 2023**

Monsieur le Maire indique que l'un des points de la commission finances concernait les orientations budgétaires et notamment la mise en réserves d'un montant en investissement permettant d'envisager des achats afin de pouvoir répondre à des besoins urgents comme l'achat d'un tracteur communal. Il informe le conseil municipal qu'un premier commercial a été reçu lundi le 8 février afin d'avoir un devis. Il indique qu'il conviendra lors d'une prochaine commission de déterminer l'enveloppe budgétaire pour ce projet et d'analyser la faisabilité du projet.

Concernant le point évoqué au sujet des réservoirs il indique qu'aucune décision n'a été prise à ce jour quant à leur réhabilitation et que la décision dépend en partie des modalités du transfert de compétences de l'eau et de l'assainissement à la COM COM.

Au sujet de la vidéoprotection Monsieur le Maire indique que le projet est toujours en attente, qu'il a fait toutes les démarches pour obtenir des subventions à hauteur de 80%.

Pour la forêt, Monsieur le Maire indique que tout le bois coupé a été vendu soit 2800 m<sup>3</sup>. Il indique également qu'un mémoire vient d'être réceptionné concernant un reliquat dû à notre commune d'un montant de 8 000 € suite à une erreur.

Concernant la commission 3, Monsieur le Maire rappelle que les différentes dates des évènements à venir ont été évoquées et donne la parole à Madame Agnès ESTEVENON qui donne les dates prévisionnelles des évènements suivants en séance :

- Samedi le 25 mars : mise en place des décorations de Pâques dans le village
- Dimanche le 2 avril : fête du printemps
- Samedi le 29 avril : plantation des fleurs dans le village
- Vendredi le 5 mai : livraison des fleurs pour le marché aux plantes et préparation des commandes
- Samedi le 6 mai : marché aux plantes
- Dimanche le 7 mai : commémoration à 18 h au monument aux morts
- Samedi le 30 septembre : atelier décorations de Noël
- Samedi le 14 octobre : atelier décorations de Noël
- Samedi le 11 novembre : commémoration de l'Armistice
- Samedi le 18 novembre : mise en place des décorations de Noël
- Mardi le 5 décembre : Fête de la Saint Nicolas

Madame Agnès ESTEVENON indique également que concernant le marché aux plantes et la vente de terreau une augmentation sensible du tarif du terreau est constatée et qu'il convient de signer le devis avant le 1<sup>er</sup> mars pour ne pas avoir une augmentation supplémentaire de 30%.

### **3.2 Commission chasse – Lundi le 6 février 2023**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission chasse s'est tenue le 6 février 2023. Il fait un retour et indique que le plan de chasse a été respecté en effectuant le minima +1 et qu'il est reconduit pour l'année 2023.

Monsieur le Maire indique également que des soucis avec les promeneurs sont régulièrement rencontrés et qu'il conviendrait de mettre en place une signalétique adaptée.

Un manque de communication et d'explications concernant le pourquoi de la chasse a été déploré lors de la commission malgré un très bon relationnel entre la commune et les chasseurs.

Monsieur le Maire évoque la mise en place d'une information pédagogique et la possibilité de faire une intervention auprès des enfants et pourquoi pas auprès des habitants.

## **POINT 4 -°FINANCES – ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

En préambule du point finances et orientations budgétaires Monsieur le Maire indique qu'un don a été effectué en faveur de la commune. Ce point doit faire l'objet de la délibération suivante :

### **4.1 Acceptation d'un don**

M. le Maire informe le conseil que M. SPIESER Michel, Président des Chasseurs du Estenbach, a fait un don de 500,00 € à la Commune pour l'utilisation d'une partie des locaux de l'ancienne KILBE.

- Vu le Code général des collectivités locales et notamment son article L2242-1
- Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 11 avril 1957

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir accepter ce don.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

### **DÉCIDE**

A l'unanimité,

D'accepter le don d'un montant de 500,00 € des Chasseurs du Estenbach.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Préfecture

Monsieur le Maire rappelle que concernant les locaux de la Kilbe la rétrocession n'a toujours pas pu se faire à cause du non envoi du courrier de dissolution de l'Amicale des Sapeurs Pompiers à la Préfecture.

### **4.2 Finances communales – orientations budgétaires**

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Eric BAEDER, adjoint en charge des finances.

Monsieur Eric BAEDER informe les conseillers que les premiers chiffres, qui restent provisoires, reflètent une bonne année et qu'un excédent a été constaté sur les 2 budgets.

Concernant le budget Eau et Assainissement l'excédent permettra de rattraper le déficit des deux précédentes années. Cet excédent devrait se situer entre 10 000 € et 20 000 € et est lié à un achat d'eau modéré malgré la sécheresse et à la diminution des travaux pour fuites. Des travaux sont cependant à prévoir sur 2023. Les mesures tarifaires qui seront proposées au budget 2023 devraient nous permettre de pérenniser un résultat sans perte.

Concernant le budget général il indique qu'en fonctionnement un excédent prévisionnel de 128 000 € sera constaté. Il indique que ce résultat inclut la vente de la maison soit 90 000 €.

Les chiffres sont à préciser et confirmer pour l'élaboration du budget prévisionnel. La répartition dans le budget investissement est notamment à vérifier.

Le résultat, hors vente exceptionnelle, reste dans les constatés des années précédentes aux alentours de 30 k€. Ceci confirme le caractère contraint du budget de la commune.

Il est également précisé que la vigilance reste de mise car cette performance « normale » a été atteinte grâce à une exploitation de bois « exceptionnelle ».

Monsieur le Maire indique que pour le budget prévisionnel il conviendra d'être vigilant sur deux points, d'une part le poste concernant le personnel avec les augmentations des points d'indices et concernant le poste énergies qui sont susceptibles d'augmenter sensiblement.

Il indique avoir participé à une réunion d'information traitant notamment des boucliers tarifaires concernant les énergies et qu'il a fait les démarches afin de pouvoir en bénéficier.

Il indique également le rattrapage du FCTVA fait depuis 2015 qui contribue également à la bonne santé des finances communales.

M. BAEDER indique que les réserves dégagées cette année pourraient permettre de réaliser un ou deux investissements importants en matériel en 2023, certainement sous forme d'autofinancement.

## **POINT 5 -°URBANISME**

### **5.1 Dossiers d'urbanisme :**

Monsieur le Maire fait un retour en séance sur les dossiers d'urbanisme déposés à la Mairie depuis la dernière séance.

#### **Déclarations préalables de travaux :**

- DP 068 109 23 R0001 – Mme RIEGEL Nicole – 2 rue du Schlatt  
Rénovation et isolation de la toiture  
Dossier en cours d'instruction à la Mairie

#### **Permis de construire :**

- PC 068 109 23 R0001 – M. ROUSSILLON Bernard– 9 rue des Pinsons  
Création d'une dépendance servant de chambre d'amis de 30,3 m<sup>2</sup> en bois naturel  
Dossier envoyé à Colmar Agglomération

Il indique également qu'il convient d'attribuer une numérotation pour la maison en cours de construction rue Principale.

### **5.2 Attribution d'un numéro de rue :**

Monsieur le Maire indique en séance qu'il convient d'attribuer une numérotation à la maison en cours de construction rue Principale.

La numérotation proposée est le 4B rue Principale.

Aucune objection n'étant relevée, l'attribution du numéro de la nouvelle construction de la rue Principale est ainsi arrêtée :

**le n° 4B rue Principale – 68140 GRIESBACH-AU-VAL  
est affecté à la construction de Monsieur EHRHART Matthieu  
faisant l'objet du permis de construire n° PC 068 109 22 R0004**

## **POINT 6 – DIVERS**

### **6.1 Fêtes du Printemps et calendriers des évènements 2023**

Monsieur le Maire indique la mise en place d'une commission pour définir l'organisation de la fête du printemps.

### **6.2 Recensement de la population**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement est en cours. Après 20 jours de collecte le taux d'avancement des petites communes est de 82% et à Griesbach-au-Val le taux est de 83,5% avec un taux de réponse internet de 85% sur le nombre de réponses obtenues.

### **6.3 Expérimentation extinction des luminaires**

Monsieur le Maire indique n'avoir eu aucun retour à ce jour et que la mesure semble appréciée par les habitants du village. Des retours positifs ont été remontés auprès des conseillers. Un bilan sera fait à fin mars.

### **6.4 Parole aux Elus**

Monsieur Jean-Jacques MOREL fait un retour en séance concernant une réunion à laquelle il a participé concernant le ramassage des biodéchets qui sera mis en place d'ici au mois de septembre 2023.

Un projet d'installation de bac de biodéchets dans le village est en cours d'étude à la COM COM.

Monsieur Eric BAEDER souhaite faire un retour concernant les écoles et souhaite remercier Monsieur le Maire pour son intervention en faveur des écoles du RPI faite lors de la réunion de samedi (réunion association des maires du Haut-Rhin avec présence du préfet. Tous deux ont pu échanger directement avec le préfet à l'issue de la réunion.

Il semblerait qu'une fermeture d'école ne soit pas envisagée mais que seule une fermeture de classe soit actée pour l'instant. Des réunions sont encore à venir avec la DASEN afin d'essayer de sauvegarder la totalité du système scolaire en place actuellement. Les trois maires du SIVU seront impliqués.

Le député Hubert Ott a émis une lettre de soutien au maintien du SIVU dans sa forme actuelle, suite à la visite de ROMANO Angelo et de Eric BAEDER en sa permanence le 13/01/2023.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la réunion d'information prévue entre les habitants et l'entreprise en charge du concassage va être organisée.

Il indique que le concassage a commencé depuis quelques jours afin d'éviter aux habitants les désagréments d'un concassage en période estivale.

Monsieur le Maire remercie en séance Madame Sophia SIQUOIR et Madame Sandra CHERREY pour leur implication pour la mise à jour du site internet de la commune. Il indique également que le nouveau site sera mis en ligne d'ici à la fin février 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole, Monsieur Angelo ROMANO, Maire, lève la séance à 22h00

Date du prochain conseil municipal : 21/03/2023

Le Maire :

Angelo ROMANO